

Programme de formation

## Réductions et crédits d'impôts

*Certaines dépenses sont éligibles à un crédit ou une réduction d'impôt, que l'on soit particulier ou entreprise. Quelles sont-elles ? Quelle différence entre réduction et crédit d'impôt ? Comment les calculer ? Comment les déclarer ?*

### Objectifs de la formation

Cette formation vous permet de :

- ✓ Identifier les réductions et crédits d'impôts concernant les entreprises et les particuliers
- ✓ Maîtriser leurs fonctionnements, leurs modalités d'application et leurs imputations

### Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé.

### Programme

**Fonctionnement, modalités d'application et imputations des réductions et crédit d'impôt dont les entreprises peuvent bénéficier**

- pour les frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréée pour l'apprentissage et la formation du chef d'entreprise
- Autres crédits et réductions : recherche, métiers d'art, intéressement, audiovisuel, musique, famille, mécénat...

**Fonctionnement, modalités d'application et imputations des réductions et crédit d'impôt dont les particuliers peuvent bénéficier**

- pour la souscription au capital des PME
- pour les investissements immobiliers
- autres crédits et réductions : aide à la personne, emploi à domicile, enfants, développement durable...

### Intervenant



**Frédéric Tramus**  
Expert-comptable et commissaire aux comptes

### Méthodes pédagogiques

Apports théoriques enrichis d'exemples concrets, de mises en application et cas pratiques.  
Un support est projeté lors de la formation et est envoyé aux participants.

### Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.

Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

### Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.  
Un lien d'accès à la classe virtuelle est envoyé par mail la veille et le jour-même.  
En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.



**Mardi 14 MAI 2024**

De 14h à 17h30



**3h30**



**Classe virtuelle, à distance** : caméra et micro obligatoire



**20 personnes maximum**



**Tous professionnels**



**Adhérent :**

Inclus

**Autres publics :**

150 € HT – 180 € TTC



**Accessibilité aux personnes en situation de handicap.**

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85